

SECTION II : ETAT DE CONSERVATION DE BIENS SPECIFIQUES DU PATRIMOINE MONDIAL

[Reproduire cette section pour chaque site concerné par l'exercice de suivi]

(II.i) La vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO, par sa décision concernant l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial, a invité les Etats parties à présenter des rapports sur l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

(II.ii) Les documents essentiels pour chaque bien du patrimoine mondial sont le dossier de proposition d'inscription tel qu'il a été présenté par l'Etat partie et la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial.

(II.iii) La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation doit faire intervenir ceux qui sont responsables de la gestion quotidienne du bien. Pour les biens transfrontaliers, il est recommandé de préparer les rapports en commun ou en étroite collaboration avec les organismes concernés. La préparation de rapports périodiques sur l'état de conservation faire intervenir des avis d'experts du Secrétariat et/ou des organismes consultatifs, si et quand l'Etat partie / les Etats parties le souhaite(nt).

(II.iv) Le premier rapport périodique doit mettre à jour les informations fournies dans le dossier initial de proposition d'inscription. Les rapports suivants se concentreront sur tous changements éventuels survenus depuis la présentation du précédent rapport. Cette section du rapport périodique suit par conséquent le format du dossier de proposition d'inscription.

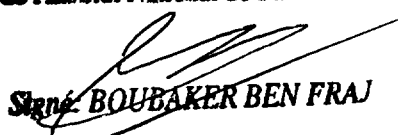
(II.v) L'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril est étudié par le Comité du patrimoine mondial à intervalles réguliers, en général une fois par an. Cette étude se concentre sur les facteurs et considérations spécifiques qui ont abouti à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Il sera donc nécessaire de préparer un rapport périodique complet sur l'état de conservation de ces biens.

(II.vi) Cette section doit être complétée pour chaque bien du patrimoine mondial en particulier. Les Etats parties sont invités à fournir des informations sous les titres de rubriques suivants :

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	TUNISIE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Kerkouane.	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Cap Bon (Tunisie) Latitude : Longitude :	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial		004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : INP (Tunisie) Personne responsable : FANTAR Mohamed Adresse : 4, Place du Château 1007 Tunis Ville et code postal TUNIS 1008 Téléphone : 562 - 189 Fax : E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Le 28/8/2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Le Directeur Général de l'Institut National du Patrimoine Titre :  Signé BOUBAKER BEN FRAJ	010



Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	TUNISIE	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Nom du bien Kerkouane	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Cap Bon (Tunisie) Latitude : Longitude :	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial		004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : I.N.P. (Tunisie) Personne responsable : FANTAR Mohamed Adresse4 : , Place du Château 1008 Tunis Ville et code postal TUNIS 1008 Téléphone189-562 : Fax : E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Le 28/8/2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Titre :	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,	Justification de l'inscription fournie par l'Etat partie UNICUM en tant que cité punique bien localisée culturellement et	008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription : Critères culturels : i – ii – iii – iv – v – vi Critères naturels : i – ii – iii – iv Critères mixtes : i – ii – iii - iv	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?	OUI	000
b	ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeur culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?	Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ? NON Si oui, pourquoi ?	000
c	Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.	La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée : OUI La délimitation de sa zone tampon semble appropriée : OUI	000
d	Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.	L'Etat partie envisage de demander une révision des limites : NON Si OUI, comment ?	000
e	Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s)critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner 	Nouvelle déclaration de valeur :	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant.		
---	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>	<p>Comment étaient évaluées les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p> <p>Authenticité et enregistré garanties</p>	000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>NON</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p>NON</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p>	000
c	<p>Veillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p>OUI</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	de mesurer son état de conservation.	Si NON, pourquoi ?	
--	--------------------------------------	--------------------	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat</p> <p>Statut légal : Domaine public (inclénable)</p> <p>Cadre juridique (national et local) Code du Patrimoine</p> <p>Cadre institutionnel (local) INP (Tunisie)</p>	000
		<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable : INP Adresse4 : ,Place du Château Code postal et Ville :Tunis 1008 Téléphone189-562 : Fax452-562: E-mail :</p>	000
b	<p>ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir</p> <p>Etude d'un projet relatif à la protection de la falaise qui supporte une partie du site.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : NON</p> <p>Si oui le joindre en annexe.</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernementale ONG</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : OUI</p> <p>Evaluation du plan de gestion : Périodicité : indicateurs définis :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les ans</p> <p>Le site est géré pour son protection et sa mise en valeur par une équipe : l'archéologue responsable s'entoure de techniciens , architecte, géomètre et ouvriers spécialisés.</p>	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c	(fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p style="text-align: center;">Financement garanti Financement national</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p style="text-align: center;">Manque de fonds Manque de personnel formé Problèmes administratifs ou législatifs</p> <p>Pour la mise en valeur les fonds disponibles ne sont pas suffisants.</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant : Janvier 1983</p>	000
c	Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.	<p>Personne responsable du bien :</p> <p style="text-align: center;">Nom : FANTAR Mohamed Titre : Directeur de Recherches Adresse4 : , Place du Château</p> <p style="text-align: center;">Code postal et ville1008 : TUNIS Téléphone189-562 : Fax452-562 : E-mail :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction :</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) :</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) :</p> <p>Gardes 2 Pisteurs Chauffeurs 1 Secrétaires 1 Ouvriers 3 Manœuvres 4</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires 10.000 Dinars Tunisien</p> <p>Sources et niveaux de financement</p> <p>Revenus directement issus de la gestion Nature Montant Utilisation</p> <p>Formation de cadres-jeunes archéologues formés dans le cadre des séminaires internationaux.</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées La garde n'est pas suffisant nécessité de multiplier le nombre de gardiens</p> <p>Besoins de formation du personnel :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Types de formations souhaitées	
--	--------------------------------	--

Voir P.16

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre</p> <p style="text-align: center;">Protection des structures</p> <p>Programmes locaux en place</p> <p>Protection de par un mur de soutiennement</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</p> <p>Sauvegarde La brique crue pose problème</p> <p>Financements (origine, montant) Etat tunisien . 5.000 D.T.</p>	000
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p style="margin-left: 40px;">i. Centre du Patrimoine Mondial néant</p> <p style="margin-left: 40px;">b. Campagne internationale de l'UNESCO</p> <p style="margin-left: 40px;">c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD ou autre agence</p> <p style="margin-left: 40px;">d. Autres aides</p> <p>Assistance technique fournie par coopérations</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	bilatérales	
--	-------------	--

Voir P.18

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	en projet ? en cours ? fonctionnel ?	
--	--	--

- On a recours aux moyens de l'INP
- Pas de laboratoire in situ
- On a une maison de fouilles
- On travaille à l'inventaire des objets et de structures
- Les fouilles se poursuivent – Formation de jeunes chercheurs – Séminaires internationaux .
- Les résultats sont d'un apport considérable .
- Les travaux sont publiés régulièrement .
- Public d'un ouvrage au cours de l'année 1999.

Si nécessaire, ajouter les informations
complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

d	<p>les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;</p>	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? Oui Combien ? Des milliers d'élèves</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI Le Musée et ses équipements</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens. Le respect du paysage</p>	000
e	<p>d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.</p>	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <p>- Publication – Conférence- La Presse- La Radio- La Télévision</p> <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p> <p>Contacts –Visites-Conférences visites- Participation aux festives locales et régionales.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Voir P.22

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. 	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs</p> <p>Musée de site</p> <p>Sentiers de découverte</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant)</p> <p>Stationnement des véhicules</p> <p>Toilettes</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue</p> <p>Matériels d'information : dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-roms, etc.</p> <p>Journées portes ouvertes</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite</p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site</p>	000
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions législatives et</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien</p> <p style="text-align: center;">NON</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien OUI / NON	
------------------------------------	--	--

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

- La plaque est en place
- Le Musée rénové au cours de l'année 1999-2000 ,il s'ouvre en fin septembre 2000.
- Place pour stationnement de véhicule
- Toilettes bien entretenus
- Publications disponibles
- Les journées portes ouvertes sont organisés
- Séminaire International annuel
- Contact avec les médias
- Il y a lieu de réduire les effets du piétinement.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Voir P.26

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.5.1. Degrés de menace (suite)

b	les contraintes liées à l'environnement	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle : Garantie Modifications du relief Modification du couvert végétal</p> <p>Intégrité structurelle Garantie Disparition ou forte réduction d'espèces animales ou végétales Réintroductions d'espèces animales ou végétales Réhabilitations d'écosystèmes ou de milieux naturels Suppression d'espèces introduites animales ou végétales</p> <p>Intégrité fonctionnelle Garantie Qualité des processus entretenant la vie Conservation de la productivité biologique Conservation de la diversité Fonctionnement des cycles (eau, etc.) Changements climatiques prévisibles</p>	000
c	les catastrophes naturelles et la planification préalable,	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <p>Séismes :</p> <p>Glissements de terrain :</p> <p>Avalanches :</p> <p>Inondations :</p> <p>Sécheresses :</p> <p>Incendies :</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Volcanisme :	
		Autres :	

- La menace réside dans la violence des vagues qui se déferlent sur la falaise portueuse d'une partie du site
- Il faut trouver une solution qui réduirai les effets de la sapie un profondeur : Coupe Vagues par exemple.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences :</p> <p>Statistiques annuelles de fréquentation :</p> <p>Nombre de visiteurs par an Origine des visiteurs Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenus annuels du tourisme</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance Route revêtue Piste saisonnière Aérodrome</p> <p>Circulabilité dans le site : Pour les handicapés, Pour les véhicules, En fonction des saisons</p> <p>Pressions exercées par le tourisme : Prélèvements (faune, flore, objets) Dégâts (piétinement) Gestion des déchets (poubelles, W.C.) Incendies</p> <p>Equipements pour les touristes : Aires de pique-niques, gites d'étape, corbeilles à déchet, signalisation sur pistes etc..</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ?</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

- Les touristes sont d'origines nationales et internationales. La fréquentation est plus intense en été.
- Pour atteindre le site depuis la capitale, routes bien faites. La distance est de 120 Km.
- Le piétinement risque à terme de devenir dangereux et de porter atteinte au site.
- On peut parler de tourisme durable pourvu de réduire les factures de nuisance.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site</p> <p>Evaluation de la population locale Nombre d'habitants vivant dans le site, Nombre d'habitants vivant dans la zone tampon (20 km)) Evolution depuis la création du site.</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales Villages (localisation, population) ou campements (durée) Activités (cf. considérations socio-économiques)</p> <p>Particularités culturelles de cette population</p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.) Relation avec le développement durable Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale Implication du personnel local dans la gestion du site</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés Causes Origine géographique Nombre de réfugiés Début du phénomène Conséquences Solutions envisagées</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage</p>	<p>000</p>
------------------------------------	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

		Déboisement Braconnage Pâturage illégal	
--	--	---	--

- N.B Le site est dans une zone rurale- population peu dense- on est à 12 Km de la ville (bourgades de quelques milliers d'habitants).

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

c	et le nombre d'habitants.(suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces.</p> <p style="text-align: center;">Pas de menace</p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p> <p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? OUI / NON</p> <p style="text-align: center;">De quelle manière ?</p> <p>Kerkouane est un site archéologique – propriété de l'Etat tunisien.</p>	
---	----------------------------------	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

--	--	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p style="padding-left: 20px;">Séismes :</p> <p style="padding-left: 20px;">Glissements de terrain :</p> <p style="padding-left: 20px;">Avalanches :</p> <p style="padding-left: 20px;">Inondations :</p> <p style="padding-left: 20px;">Sécheresses :</p> <p style="padding-left: 20px;">Incendies :</p> <p style="padding-left: 20px;">Volcanisme :</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres : Le résucc</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p style="padding-left: 20px;">Barrages</p> <p style="padding-left: 20px;">Mines</p> <p style="padding-left: 20px;">Réseaux de transport électrique</p> <p style="padding-left: 20px;">Réseaux de communication (routes, voies ferrées, canaux)</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p style="padding-left: 20px;">Pastoralisme</p> <p style="padding-left: 20px;">Braconnage</p> <p style="padding-left: 20px;">Urbanisme</p> <p style="padding-left: 20px;">Tourisme</p>	000
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour</p>	000
c	<p>et indiquer quelles mesures pour y</p>		000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	
--	--	--

- Il est urgent de trouver une solution qui réduirait l'effet de ressac sur la falaise qui supporte une partie du site.
- Il faut également réduire les nuisances de touristes qui piétinent les structures . On est en train de chercher une solution qui offre au touriste la possibilité de bien voir sans nuire au site et à ses structures.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.6. Suivi

a	<p>Alors que le point II.3 du rapport périodique fournit une estimation d'ensemble du maintien des valeurs de patrimoine mondial du bien, cette rubrique analyse plus en détail les conditions du bien à partir d'indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation. Si l'on n'a pas déterminé d'indicateurs au moment de l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial, cela doit être fait dans le premier rapport périodique. La préparation d'un rapport périodique peut aussi être l'occasion d'évaluer la validité des indicateurs précédemment choisis et de les revoir si nécessaire.</p>	<p>Exercices de suivi précédents (suivi périodique ou réactif) (indiquer dates et résultats)</p> <p>Y a-t-il une activité de suivi régulier sur le site (par exemple, annuel) : OUI/NON</p> <p>Suivi périodique des ressources de flore : fréquence méthodologie inventaire estimations bilan</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de végétation : fréquence méthodologie catégories bilan</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi périodique des ressources de faune : fréquence méthodologie inventaire estimations bilan</p> <p style="text-align: center;">et/ou</p> <p>Suivi des paysages : fréquence, méthodologie, catégories fréquence méthodologie catégories</p>	000
---	--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.	<p>Partenaires du suivi : Laboratoire de l'INP</p> <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien</p> <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
d	Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.	<p>Date des exercices de suivi antérieurs : Contrôle régulier</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs : Constat de le résucc</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Pour cette année, nous n'avons pas reçu le rapport de l'expert de l'UNESCO.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p>Le site est mieux conservé</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p> <p>Le site est plus connu</p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p>Des structures d'accueil sont mises en place</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p> <p>Les contrôles régulièrement faits.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

c	Proposition d'action(s) future(s)	Proposition d'action(s) future(s) Projet pour réduire les effets de ressac.	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Organisation : INP Responsable : Boubaker BEN FRAJ Adresse : 4, place du château Téléphone : Fax : 562452 E-mail : Boubaker BEN FRAJ@ inp.rnrt.tn	000
e	Calendrier de mise en oeuvre	Calendrier de mise en oeuvre On attend que	000
f	Besoins d'assistance internationale	Besoins d'assistance internationale OUI Type d'assistance souhaitée : Mise au point d'un plan de protection de la falaise qui emporté une partie de site	000
g	Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.	Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi : 1. Nom : Adresse : 2. Nom : Adresse : ...	000
h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	Organisme : INP Personne responsable : Bureau d'Architecture	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Adresse : 4, place du château 1008 Tunis	
--	---	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

Impression générale (vue d'ensemble du site)

Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

Photos illustrant l'état physique de conservation du site

Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative.

M'hamed Hassine FANTAR, Kerkouane cité punique de Cap Bon, 3 Volume
Tunis 1982-1986.

Idem, Kerkouane, cité punique au pays berbère de Tamezret, Tunis 1998.

Si nécessaire, ajouter les informations
complémentaires sur une feuille vierge